

CoFASS du 30 novembre 2017 Ayez confiance !

L'ÉDITO

C'est le mot d'ordre du Directeur de l'Action Sociale ! La formule accompagne tous les projets de l'Action Sociale et ils sont nombreux.

La décision de l'Entreprise de se retirer du champ de la dépendance a suscité beaucoup de commentaires, de réactions et d'interrogations.

L'UNSA a pris acte de cette décision qui planait depuis de nombreuses années sur le nid des prestations de l'Action Sociale. La réponse de la dépendance pour un nombre restreint de bénéficiaires était coûteuse et son déploiement inéquitable. Trop de besoins étaient laissés pour compte et, de ce fait, elle fragilisait l'Action Sociale.

Le dossier évolue lentement mais la Direction nous dit « Ayez confiance » : le projet d'évolution des 4 EHPAD sera mené avec toutes les attentions. **L'UNSA** répète sans cesse que l'Action Sociale devra être exemple dans la conduite de ce chantier.

Il est question, vu la sagacité déployée depuis des années par **L'UNSA**, de compléter le barème de l'aide à la vie quotidienne par une 8^e tranche déplafonnée. La Direction de l'Action Sociale travaille sur cette possibilité et, devant l'impatience des représentants des bénéficiaires qui souhaitent une formalisation rapide de cette évolution, nous dit « Ayez confiance ». La durée de ces travaux est équivalente aux travaux d'Hercule !

Le budget prévisionnel 2018 et le montage budgétaire sont un autre sujet brûlant pour **L'UNSA**. L'Entreprise s'est accaparé le rendement de la contribution sociale liée au 1,1%. Elle nous dit « Ayez confiance » : votre argent socialisé est entre de bonnes mains. Les financiers s'en occupent tellement bien qu'il ne produit plus aucun intérêt. Ben voyons !

Enfin, le départ prochain du Directeur Adjoint de l'Action Sociale déplumera un peu plus un service qui s'affaiblit à tous les niveaux.

Au revoir Laurent Thévenet, bonne retraite et longue vie !

Encore un artisan de la confiance qui s'en va !

L'équipe **UNSA** des représentants des bénéficiaires

Marie-Hélène CARIOU, Marie-Christine ROBERT

François PIEROTTI, Denis DONTENVILL





Extraits de la déclaration liminaire :

Même la météo est rude en ce moment, alors que l'hiver n'est pas encore installé... Sur les évolutions de prestations, **L'UNSA-Ferroviaire** ne peut évidemment que se satisfaire de la mise en œuvre de la prestation « sortie d'hospitalisation » qu'elle avait proposée il y a quelques mois de cela et qui répond aux besoins des bénéficiaires, exprimés aussi bien par leurs représentants que par les professionnels. Votre document indique cependant à la rubrique « faisabilité » une échéance prévue en mars 2018, comme il sied à un document de travail en Commission Prestations. Toutefois, aujourd'hui, nous sommes en réunion plénière et, comme déjà exprimé en Commission, **L'UNSA-Ferroviaire** ne vous demande pas ce matin une « faisabilité » mais un engagement clair, définitif et une échéance ferme de mise en œuvre, comme il sied lors d'une réunion plénière de la CO-FASS.

Cela étant, le compte n'y est pas, Monsieur le Président, car le Directeur de l'Action Sociale temporise toujours autant sur les évolutions proposées par les représentants... concernant la 8^e tranche, **L'UNSA-Ferroviaire** a fait preuve d'esprit de responsabilité en acceptant en Commission le principe d'une expérimentation, qui devait cependant commencer dans le courant du premier semestre, en clair et en toute cohérence, concomitamment à la mise en œuvre opérationnelle du nouvel outil SICAS. Or, une fois de plus, vous repoussez cette fois le sujet « 8^e tranche » à l'été 2018 : devons-nous également vous rappeler que vous avez reporté le premier GT « maillage des CAS » initialement prévu en octobre 2017, à novembre, puis janvier 2018, parce que là non plus vous n'étiez pas prêts ?

Ne serait-ce pas également la perspective d'un audit sur le périmètre du FASS qui paralyse l'action du Directeur de l'Action Sociale, Monsieur le Président ? **L'UNSA-Ferroviaire** vous avait demandé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de cette CO-FASS et vous vous bornez à une réponse écrite évasive et floue, qui ne pourra qu'inquiéter davantage les bénéficiaires, leurs représentants et vos professionnels. Devons-nous vous rappeler qu'aux termes du RH00224 « le Président arrête l'ordre du jour qui comporte les questions à son initiative ou proposées par les Représentants » ?

De même, vous avez argué en Commissions Prestations d'une certaine prudence au regard de l'exercice budgétaire en déficit. **L'UNSA-Ferroviaire** vous confirme une fois encore qu'elle est une organisation syndicale responsable et qu'elle n'entend pas inscrire les budgets FASS dans une spirale déficitaire non maîtrisée. Toutefois, comme nous vous l'avons déjà indiqué, nous considérons que nous sommes actuellement dans une situation transitoire et que, là encore, cela ne doit pas empêcher des évolutions de prestations. Devons-nous vous rappeler que si la prévision de déficit 2018 du budget initial s'établit effectivement à 3,9 millions d'euros, ce sont environ 5 millions d'euros que vous économiserez annuellement (en année de croisière) à la suite de votre désengagement des EHPAD et que les engagements financiers ponctuels relatifs au projet SICAS - soit au total 2,5 millions - n'ont évidemment pas vocation à perdurer ?

Concernant la situation des effectifs, nous avons appris par notre réseau de bénéficiaires et de professionnels que le CAS de BRIVE est ainsi resté fermé pendant près de 3 mois de septembre à novembre ... les appels téléphoniques avaient été basculés sur d'autres sites et les TS d'autres CAS (en l'espèce celui de LIMOGES) ont dû assurer les Visites A Domicile (VAD) et entretiens les plus urgents... A quel prix en termes de charge supplémentaire de travail, de fatigue et de temps perdu en déplacements pour les professionnels ? A quel prix en termes d'image, de proximité et de réactivité de l'Action Sociale pour les bénéficiaires ? Le « Faites-nous confiance » qui devient votre credo habituel ne fonctionne pas : nous ne sommes pas dans le Livre de la Jungle et les représentants de **L'UNSA-Ferroviaire** n'ont pas vocation à être hypnotisés par le serpent Kaa ...



Monsieur le Président, cette situation de fermeture du CAS de BRIVE aux bénéficiaires pendant près de 3 mois, de même que votre absence totale d'information de leurs représentants, sont totalement inacceptables ! Comme elle l'a exprimé en DP, l'UNSA-Ferroviaire vous demande que les professionnels en absence de longue durée soient réellement remplacés en CDD afin que tous les bénéficiaires soient servis comme il se doit !

Enfin, nous ne terminerons pas cette déclaration bien désabusée dans ce ciel automnal, voire hivernal, de l'Action Sociale, sans un rayon de soleil pour illuminer le départ de Monsieur THEVENET qui, selon la formule consacrée, a fait valoir ses droits bien mérités à la retraite. Nous lui souhaitons bonne route pour la suite et le saluons, non seulement pour sa participation active et régulière aux travaux de la CO-FASS, mais également, au-delà des désaccords possibles, pour son écoute toujours attentive et respectueuse des partenaires sociaux en de multiples occasions. Ainsi, nous le savons, que pour le soutien qu'il a pu apporter aux équipes dans des contextes et des situations souvent bien difficiles. C'est encore un pilier de l'Action Sociale qui s'en va, dépositaire de son histoire, de sa mémoire, de sa culture et de ses valeurs, que nous espérons vivement lui voir survivre après son départ.

Réponses du Directeur aux interventions préalables

M. Laumin souligne que l'association des professionnels à l'élaboration de la politique concernant les pensionnés est réelle. Ils participent à la confection des travaux. La proposition de la prestation « sortie d'hospitalisation » est le fruit d'un travail préparatoire effectué avec les professionnels en 2017. Ils ne doivent jamais être oubliés en chemin.

L'UNSA est en accord avec ce principe mais souhaite également que le travail des représentants des bénéficiaires soit considéré au-delà de dire que la Direction a été destinataire d'intéressantes propositions émanant des partenaires sociaux, qui recourent d'ailleurs bien souvent celles des professionnels...

Concernant l'audit, le Directeur précise qu'aucune mission du type Flocard (audit des services médicaux) n'est lancée. Si toutefois elle l'était, la Direction en rendrait compte. M. Roche, le Directeur d'Optim'Services, a annoncé le principe de cet audit en CE. Pour la Direction, cette initiative n'est pas un inconvénient mais peut s'avérer devenir un avantage pour crédibiliser, réactualiser nos champs politiques. Objectiver, améliorer les chemins des droits sont à la croisée du contrat social. Il estime qu'il peut être intéressant de reposer la question !

Ou pas : l'UNSA n'ose même pas imaginer les conséquences d'un retour d'analyse qui ébranlerait le bien-fondé des obligations de l'Entreprise vis-à-vis du FASS !

Enfin, avant d'aborder l'ordre du jour de cette dernière CoFASS de l'année, M. Laumin a fait un rapide point sur le niveau de recrutement attendu pour cette fin d'année. Une dizaine de postes devraient être comblés par des recrutements extérieurs.

Reste à évaluer le delta entre les départs et les recrutements : la balance penche forcément du mauvais côté.

Une autre information a été distillée par le Directeur lors de cette CoFASS : Optim'Services ne souhaite plus reconduire les enquêtes TEMPO. Le résultat des dernières enquêtes est tellement mauvais que la tendance est forte pour la Direction de jeter le dispositif aux oubliettes.

Vaille que vaille, rien ne sert de se voiler la face : la Direction serait bien inspirée de reconnaître les réalités du terrain. Ce n'est pas en écartant d'un revers ce sujet que la situation des salariés va subitement s'améliorer.



Point à l'initiative de l'Entreprise

M. Laumin a fait un point d'étape de l'évolution du projet de cession des 4 EHPAD. Il le fallait puisque du terrain transparent des nouvelles qui indiquent que des visiteurs prennent connaissance des établissements. Et, en effet, la Direction précise que des candidats répondant au profil souhaité, à la solidité avérée pour se placer sur ce marché de la reprise de l'activité des EHPAD, font le tour des différentes structures.

Le dossier avance et la Direction précise qu'elle est en passe de sélectionner des organismes potentiellement acquéreurs, en fonction de leurs marques d'intérêt. L'objectif étant de réceptionner des offres fermes d'ici la fin de l'année 2017. L'étape suivante, la plus délicate, concernera l'entame d'une négociation.

Pour notre part, plusieurs questions se posent : la Direction a-t-elle pensé à un plan B au cas où aucun candidat n'irait au bout des intentions escomptées ? Et quelle serait l'attitude de l'Entreprise au cas où le repreneur ne serait pas jugé assez solide pour réaliser la conduite de la cession ?

Le sujet prégnant concerne les bénéficiaires : l'information qui est due autant aux familles, sans oublier les personnels, mais aussi aux partenaires institutionnels, est réalisée nous dit-on dans le cadre du Conseil de Vie Sociale de chaque EHPAD.

Questionné à ce sujet par l'UNSA, M. Laumin assure que l'exploitation des quatre EHPAD continue, avec la volonté de maintenir la même qualité de service. En revanche, comme vous le savez, la logique de fermeture de deux établissements est changée. Le schéma souhaité est la cession des quatre structures.

Enfin, les trois CHSCT des périmètres concernés vont enfin bénéficier d'une « pré-information » sur le projet EHPAD, à la suite de l'interpellation de l'UNSA en DP, avant l'information – consultation ultérieure sur le projet de cession. Cela dit, la qualité du prochain dossier de pré-information présenté aux CHSCT concernés est très limitée...

Point II. 3 / Bilan 2016 de la Convention CPR/Action Sociale

Ce sont les représentants des bénéficiaires de l'UNSA qui ont demandé la présentation de cette Convention de partenariat à l'occasion de cette CoFASS. Le même support a été présenté lors du Conseil d'Administration de la CPR le 19 octobre dernier. L'Action Sociale est prioritairement concernée par ce bilan : de fait, il nous semblait pertinent de ne pas oublier la présentation de l'activité de l'assistante sociale référente à la Caisse.

La place n'est pas suffisante dans cette information syndicale pour décliner l'ensemble des réalisations effectuées en 2016. Quelques chiffres permettent néanmoins de mesurer la portée des actions :

- * L'accès aux droits des assurés fragilisés : 121 situations recensées en 2016
- * 34 participations conjointes, Action Sociale - CPR, ont été accordées
- * 139 décès signalés à l'Action Sociale : un TS de proximité propose une rencontre à la famille
- * Les pensionnés dont la Caisse « n'a plus de nouvelles » : 29 demandes de la Caisse et 38% de suite donnée par l'AS référente
- * Aiguill'âge : la journée est co-animée par l'AS, la CPR et d'autres partenaires. 6 770 agents étaient concernés en 2016, 36 journées organisées
- * ... et les trois petits points bien connus dans le cadre du fonctionnement de l'Action Sociale pour dire que bien d'autres actions ont été menées



Caisse de Prévoyance
et de Retraite
du personnel de la SNCF



OPTIM'SERVICES
RH - ACTION SOCIALE



Convention de partenariat entre la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF et le département de l'Action sociale SNCF 2015 - 2017

Bilan d'activité 2016



Il aurait été plus judicieux de présenter ce bilan un peu plus tôt dans l'année puisqu'il s'agit de l'activité 2016. Aussi, **L'UNSA** a profité de cette plénière pour demander au Directeur d'inscrire, dès la première CoFASS de l'année 2018, le bilan de l'activité 2017. Par la même occasion, un point pourrait être fait sur le renouvellement de ce partenariat, qui se matérialisera en début d'année par l'écriture d'une nouvelle convention entre les deux institutions.

*Critiques, les représentants des bénéficiaires de **L'UNSA** ont rappelé à la Direction qu'elle n'était pas représentée au CA de la Caisse du 19 octobre dernier alors que ce sujet, important pour le FASS, aurait mérité une présence des principaux acteurs de l'Action Sociale. A savoir : le Directeur de l'Action Sociale et son adjoint sont respectivement administrateurs titulaire et suppléant pour le collège de l'employeur siégeant au Conseil d'Administration de la Caisse.*

La nouvelle rédaction de la Convention devra élargir les actions en faveur des bénéficiaires fragiles, voire fragilisés.

***L'UNSA** a également proposé à la Direction que l'assistante sociale référente à la Caisse soit présente en CoFASS lors de la présentation du bilan 2018. Ceci permettra de faire partager à tous l'intérêt que portent les représentants des bénéficiaires au travail accompli dans le cadre de la collaboration entre les deux institutions.*



Point II. 4 / Les projections budgétaires 2017 et le budget prévisionnel 2018

La prévision budgétaire fait l'objet d'une présentation en Commission Budget du FASS et à cette occasion un point d'étape est réalisé sur l'accostage du budget de l'année en cours (2017). Pour la **deuxième année consécutive le budget 2017** accusera un déficit important de près de 4 millions d'euros.

OPTIM SERVICES
ACTION SOCIALE

ANNEXE 1

BUDGET 2018 DE L'ACTION SOCIALE (en K€)
Hors investissements SI AS (SOLIS)

	Résultats 2016	Budget 2017	Reprévision 2017	Résultats fin septembre 2016	Résultats fin septembre 2017	Ecart 2017-2016	Projection 2017	Budget 2018
	GPF	GPF	GPF	GPF	GPF	GPF	GPF	GPF
MSI RETENUE	5 854	5 996					5 681	5 757
PRODUITS								
Contribution sociale	65 409	66 558	66 266	49 301	45 881	-3 420	62 493	63 327
Rémunération Report à Nouveau	7	13	0	0	0	0	0	0
Recettes exceptionnelles								
Autres recettes	6 095	7 841	7 250	5 288	5 156	-132	7 250	7 250
Siège	5	20	10	26	0	-26	0	0
Centres AS (CHI)	0	10	10	0	4	4	20	20
CMPP	1 158	1 200	1 200	968	825	-143	1 200	1 200
Etablissements	4 932	6 611	6 030	4 294	4 327	33	6 030	6 030
TOTAL DES PRODUITS	71 511	74 412	73 516	54 589	51 037	-3 552	69 743	70 577
CHARGES								
Dépenses de personnel	39 155	41 086	39 480	28 167	28 118	-49	38 793	37 851
Siège	1 970	2 353	2 205	1 452	1 252	-200	1 536	1 555
Centres AS	27 073	26 149	26 300	19 547	18 381	-1 166	25 490	24 825
C.P.F.	2 735	3 672	3 350	1 792	2 534	742	3 514	3 426
Etablissements	7 377	8 912	7 625	5 376	5 951	575	8 253	8 045
dont dépenses d'intérimaires					923	923	1 230	1 000
Dépenses de fonctionnement	19 072	13 971	16 818	13 864	10 757	-3 107	17 044	18 721
Siège	4 055	2 075	2 072	2 593	1 738	-855	2 751	3 635
Centres AS	6 172	4 404	6 637	4 837	3 717	-1 120	5 891	6 470
C.P.F.	707	353	609	501	709	208	1 124	1 234
Etablissements	8 138	7 139	7 500	5 933	4 593	-1 340	7 279	7 381
dont dépenses d'intérimaires			866	944		-836		
Travaux, maintenance et entretien	1 491	1 618	1 744	1 127	1 551	424	1 122	1 079
Siège	129	100	192	124	0	-124	49	52
Centres AS	320	468	348	225	735	510	287	327
C.P.F.	20	18	19	12	96	84	35	39
Etablissements	1 022	1 032	1 185	766	720	-46	752	661
Travaux d'investissement	404	526	904	374	178	-196	1 805	1 628
Etablissements	382	339	674	361	82	-279	1 735	1 551
Autres entités	22	187	230	13	96	83	70	77
Autres dépenses	137	1 830	130	1 295	181	-1 114	130	130
Subventions Stes d'agents	137	130	130	95	181	86	130	130
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie	0	1 700	0	1 200		-1 200		
Ensemble (hors prestations)	60 259	59 031	59 076	44 827	40 784	-4 043	58 894	59 409
Prestations	14 283	16 962	16 760	9 831	10 896	1 065	14 800	15 090
Aides au domicile agents	541	600	810	498	413	-85	600	650
Aides au domicile pensionnés	116	250	200	218	296	79	350	350
Secours ponctuels agents	1 523	2 100	1 545	1 073	1 466	393	1 800	1 850
Secours ponctuels pensionnés	902	1 100	1 835	597	566	-31	750	800
Aide à la vie quotidienne	7 878	7 800	8 000	5 030	4 806	-224	6 800	6 900
Aide à l'adaptation du cadre de vie	429	650	530	304	263	-41	510	510
Aide à la maîtrise des dépenses d'énergie	170	300	350	138	500	362	600	600
Indemnité de garde	2 354	2 860	3 000	1 732	2 350	618	3 000	3 000
Aides au titre du handicap	233	600	200	127	58	-69	180	200
Aides aux pupilles	139	300	90	114	100	-14	120	120
Autres aides	1	102	200	1	77	76	90	110
Evolutions d'aides	0	300						
TOTAL DES CHARGES	74 542	75 993	75 836	54 658	51 680	-2 978	73 694	74 499
RESULTAT	-3 031	-1 581	-2 320	-69	-643	-574	-3 951	-3 922

Les raisons de ce résultat sont nombreuses. La plus importante concerne la baisse significative de la Masse Salariale Imposable (MSI) qui chute de près de 300 millions d'euros (M€) en 2017 par rapport au budget prévisionnel, pour s'établir à 5681 M€. La contribution sociale dépend de la MSI



et le budget de l'Action Sociale est le résultat de l'application du taux de 1,1%. Aussi, il manque 3,3 millions d'euros pour le budget 2017 du FASS.

L'autre source de produit pour le FASS concerne les recettes des établissements : en raison de l'évolution des EHPAD, la Direction a freiné volontairement les admissions en EHPAD durant l'année 2016, anticipant de fait la décision de se retirer du champ de la dépendance. Ceci a été dommageable pour le résultat 2016, dont le déficit incombe d'une manière conséquente à l'Entreprise. Pour rappel le budget 2016 était déficitaire de 3,031 M€.

Revenons à 2017 pour souligner que les comparaisons entre les derniers exercices comptables sont difficilement réalisables. Trop de périmètres ne sont pas constants, ce qui ne donne pas une bonne lecture des réalisations budgétaires.

Le seul poste réellement analysable concerne les dépenses de prestations. 2017 se situe quasiment au même niveau de dépenses réalisées lors des derniers exercices.

La principale baisse des dépenses de prestations concerne l'aide à la vie quotidienne. Une réflexion s'impose également et dès à présent sur le niveau de dépenses des aides au titre du handicap, en retrait en 2017.

Les dépenses de personnels sont nettement en deçà de la réalisation 2016 (39,155 M€) et du budget prévisionnel 2017 (41,086 M€) : elles accosteraient à 38,793 M€.

Mais sur ce poste de dépenses, le périmètre de comparaison n'est pas constant puisque les charges des dépenses d'intérim de l'ordre de 1,230 M€, sont maintenant affectées aux dépenses de personnels alors que précédemment elles l'étaient sur le poste des dépenses de fonctionnement. Ces dernières charges sont inférieures de 2 M€ par rapport à l'exercice 2016.

Les effectifs de l'Action Sociale :

Tous les ans le même discours est de mise pour dénoncer la baisse continue des effectifs de l'Action Sociale. L'UNSA ne cesse de répéter qu'une pause s'impose : ceci serait nécessaire pour effectuer une photographie de la situation réelle sur le terrain en vue du groupe de travail « territorial », repoussé depuis des mois et fixé au 18 janvier 2018. Ce GT sera l'occasion de comparer les effectifs des bénéficiaires actifs et pensionnés par rapport au maillage des CAS. Ainsi, un point pourra être fait sur les forces du réseau de l'implantation des CAS et ses faiblesses.

Un retour en arrière sur 10 ans permet de constater la baisse continue des effectifs de l'Action Sociale. Le tableau ci-dessous est parlant.

Effectif de l'Action Sociale en équivalent temps complet Agents du CP + Contractuels								
Situation au 30 septembre de chaque année								
2007	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
809,4	761,5	756,2	728,1	725,2	693,8	653,5	632	617,2



Ainsi, l'Action Sociale a perdu en l'espace de 10 années environ 200 équivalents temps plein. Sans vouloir noircir le tableau, l'évolution des EHPAD réduira les effectifs d'environ 90 effectifs. A cela s'ajoutera le non-remplacement progressif des secrétaires des CAS.

Le budget initial 2018 :

Le Directeur de l'Action Sociale a fait le choix, mais pouvait-il en être autrement, de présenter une prévision déficitaire de l'ordre de 3,792 M€ ? Si cette prévision se réalise, le FASS serait déficitaire pour la troisième année consécutive. Ceci aura un important impact pour le report à nouveau du FASS. La cagnotte est en souffrance : voilà des années que le niveau des excédents semblait disproportionné : è finita la musica ! Le report à nouveau, flûte, il chute, risque de passer sous la barre des 19 millions d'euros. A ce rythme, dans 4 années il y aura péril en la demeure !

UNSA - ferroviaire									
EVOLUTION PREVISIONNELLE DU RESULTAT ET DU REPORT A NOUVEAU (en M€) fin 2017 et 2018.									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat de l'exercice	5,026	5,425	-1,962	5,861	2,325	2,917	-3,031	-3,841	-3,792
Financement des investissements EHPAD et SI (4)	-0,971	-3,746	-0,978	-0,456	-0,561	-0,149			
Valeur du report à nouveau à fin :	20,499	22,178	19,238	24,643	26,41	29,175	26,144	22,303	18,511
(4) Illiers (0,400 M€) ; Santenay (5,399 M€) ; Sanary (4,719 M€) ; SI (1,017 M€)									

Pour l'UNSA, l'interrogation majeure du budget 2018 concerne la MSI, qui serait à nouveau supérieure au réalisé 2017. Soit 5 757 M€ alors que la projection 2017 accosterait à 5 681 M€. Cette hypothèse de hausse ne semble pas compatible avec l'état des lieux de l'emploi du GPF. Fin d'année 2017, l'effectif du GPF sera nettement sous le seuil des 140 000 salariés.

Un autre paramètre de projection a été retenu pour 2018 : la prévision des dépenses des prestations est chiffrée au niveau des dépenses réalisées l'exercice précédent. Auparavant, un delta de plus de 20% du budget des prestations était chiffré ce qui, in fine en fin d'année, réduisait du même ordre le déficit ou produisait un excédent budgétaire. Pour 2018, aucun excédent n'est prévisible pour le budget des prestations, à moins de serrer les boulons en cours d'année et, ce faisant, de limiter volontairement les dépenses de prestations.

Las, en 2018, le déficit attendu pourrait s'aggraver par le principal poste fluctuant qui est la MSI. Ce budget traduit aussi la volonté de l'Entreprise de ne pas brider le fonctionnement des établissements et, notamment, d'éventuelles admissions de pensionnés dans les EHPAD, puisque les produits des établissements sont budgétés à la hausse. Il reste à confirmer les bonnes intentions : ceci est important pour le budget du FASS, mais aussi pour la vie sociale des EHPAD, pour les personnels et pour le ou les éventuels repreneurs de cette activité.



Retour sur les travaux 2017 de la commission prestations du FASS.

Un peu d'histoire... :

En mai 2017, *l'UNSA-Ferroviaire* avait adressé toute une série de propositions de créations et d'évolutions de prestations. Après un logique premier tour de piste et d'échanges préalables lors de la Commission Prestations du 1^{er} juin 2017, rendez-vous avait été donné à la seconde Commission du 12 octobre pour finaliser des avancées à présenter lors de la séance plénière de la CO-FASS du 30 novembre.

Branle-bas de combat ! le 12 octobre la Direction indiquait n'avoir pas eu le temps de préparer les dossiers (!) et freinait visiblement des quatre fers sous des prétextes fallacieux en reportant les sujets aux calendes grecques.... Grosse fâcherie de *l'UNSA* qui, rejointe par les autres O.S., exigeait et obtenait qu'une nouvelle Commission Prestations soit programmée dans l'urgence, laquelle se tenait le 16 novembre.

Commission du 16 novembre : cette fois la Direction avait travaillé ses dossiers mais traînait encore des pieds en termes d'échéances... fin 2018, voire 2019... Situation encore une fois inacceptable pour *l'UNSA*, on vous passe le détail des débats, « virils » comme on dit au rugby ...

Dénouement lors de cette réunion plénière de la CO-FASS du 30 novembre, *l'UNSA obtient enfin satisfaction sur ses revendications* :

- ✗ Mise en place à l'horizon mars 2018 (*) de la **nouvelle prestation « sortie d'hospitalisation » destinée aux salariés comme aux pensionnés** ;
- ✗ Expérimentation au premier semestre 2018 de la **création d'une 8^e tranche de barème** de l'Aide à la Vie Quotidienne pour les pensionnés (*) ;
- ✗ Ouverture au premier semestre 2018 d'une réflexion sur la **prestation d'aide à la maîtrise de l'énergie et la refonte des aides du FASS sur le champ du handicap**.

(*) Parallèlement, le nouveau SI de l'Action Sociale (qui gère les dossiers de bénéficiaires et prestations délivrées) sera en principe mis en œuvre en mars 2018 : *l'UNSA-Ferroviaire* a accepté, pour un meilleur confort des professionnels, d'échelonner les évolutions concomitamment avec le déploiement de SICAS.

La prestation sortie d'hospitalisation, c'est quoi ?

C'est un dispositif qui doit permettre un retour à domicile optimal en facilitant l'adaptation et la réorganisation de la vie quotidienne. Il doit également limiter les facteurs de fragilité, voire d'aggravation et d'éventuelles ré-hospitalisations. Pour les actifs, il sera proposé une prise en charge plus globale mobilisable rapidement.

Cette prestation s'inscrit pleinement dans le champ des recommandations des politiques publiques en matière de santé et d'accompagnement des bénéficiaires, fragilisés par des circonstances ponctuelles.



En termes de volumétrie, l'hypothèse haute retenue est de 500 bénéficiaires. La mise en place ou le renforcement du dispositif actuel d'aide au domicile sera calibré pour une durée de 3 mois sans dépasser 90h maximum. Soit 30h supplémentaires par rapport à l'existant.

Une aide complémentaire de 500 € maximum pour la mise en place des services ou aides adaptés, tels que frais de portage des repas, frais de livraison de courses, téléassistance...

Important : à l'issue des trois mois et selon l'évaluation sociale, la prise en charge peut être poursuivie au titre d'une aide au domicile ou d'une aide à la vie quotidienne (AVQ).

Informations relatives à la commission Travaux de la CO-FASS du 12 octobre 2017

Il nous semblait intéressant de vous rendre compte des travaux de cette commission ! Elle se réunit deux fois l'an et la réunion du mois d'octobre est l'occasion de faire un point d'étape sur les nombreux travaux en cours de réalisation.

L'essentiel de ces chantiers concerne les Unités d'Action Sociale (U.A.S), les Centres de Psychologie Familiale (C.P.F) et les établissements sanitaires et sociaux.

Les 2/3 de l'ensemble des travaux prévus en 2017 ont été réalisés. La nature des travaux est très disparate et correspond soit aux demandes formulées par les UAS, soit aux besoins de l'Entreprise. Pour ex : une relocalisation d'un CAS.

Ceci est le cas pour le CAS de St-Etienne : le coût de l'opération est estimé à 180 000 €. Il en est de même pour le CMPP de Varennes Vauzelles en Bourgogne, pour un coût identique. L'opération de relocalisation permettra le rapprochement avec le Service Médical.

Les établissements du FASS sont également des ogres en termes de dépenses financières. Ce sont essentiellement des chantiers de mise en conformité.

Ainsi, les EHPAD de Villevaudé et Neuilly sur Marne, longtemps laissés pour compte, sont fortement impactés par des travaux de conformité. Le remplacement du système « appel malades » est estimé à 106 K€. Le remplacement des ascenseurs exige aussi une enveloppe de plus de 150 K€. Les normes de sécurité imposent l'installation d'un mécanisme de désenfumage : soit un coût estimé à 450 K€.

L'addition pour le FASS sera sévère mais est utile pour maintenir l'exploitation des EHPAD dans de bonnes conditions de sécurité pour tous : résidents et personnels.

Le total des travaux pour l'ensemble des établissements dépasse les 2 millions d'euros pour les années 2016 et 2017.

Enfin, le deuxième sujet de cette commission automnale concerne les propositions de travaux pour 2018.

D'importants travaux sont envisagés à Saint-Jacut, qui accueille des pensionnés en séjour temporaire. La réflexion porte sur la mise à niveau de cette structure pour souhaiter accoster à une qualité d'accueil équivalente ou approchante de celle de Sanary-sur-Mer. Ce projet intègre aussi les indispensables mises aux normes. Une partie répond aux demandes du CHSCT pour améliorer le confort des personnels, notamment les agents d'entretien (douches, vestiaires...).

La Direction partage le bien-fondé de cette prestation d'accueil dans le cadre de la politique du maintien à domicile des pensionnés. Il est nécessaire d'arrêter des décisions fortes pour l'avenir



de cette structure. Un projet de rénovation nous a été présenté. Il touche autant l'accessibilité de l'établissement qu'il remodèle les espaces intérieurs, notamment toute la partie des espaces de travail situés après l'accueil. Il est aussi question d'agrandir la salle à manger.

Mais les vraies questions ont été posées par **L'UNSA**.

La première concerne la décision de l'Entreprise pour affirmer le choix du maintien des Etablissements de Séjours Temporaires, dans le panier garni des prestations du FASS. Echaudée par le luxueux projet de construction d'un EHPAD à Neuilly sur Marne, qui n'était finalement que de la poudre de perlimpinpin, **L'UNSA** souhaite un langage de vérité : tous les acteurs formulent le besoin de se projeter dans l'avenir. Ceci est le socle du projet de modernisation de Saint-Jacut.

Ensuite, côté pratique, il conviendrait de poser une réflexion globale sur la faisabilité de tous ces travaux. Les nuisances seront fortes pour les bénéficiaires et en fonction du rythme déterminé des travaux, par tranches, ou alors réalisés en bloc, il sera nécessaire de prendre des décisions.

L'UNSA est favorable au gain de qualité d'accueil et de confort : ces travaux sont nécessaires. Il appartient à la Direction, à l'Entreprise, d'affirmer sa volonté de promouvoir les établissements de séjours temporaires dans le cadre de la politique de l'adaptation de la société au vieillissement. Cette noble ambition nécessitera des engagements financiers importants. Le million d'€ est vite croqué...

Le lendemain de la commission, la Direction a décidé de geler les réflexions engagées sur les travaux escomptés de ce projet. Elle souhaite s'imposer une plus large réflexion.

L'UNSA a été entendue...

Affaire à suivre ...

Les représentants des bénéficiaires de L'UNSA-Ferroviaire siégeant à la CoFASS souhaitent à l'ensemble des personnels de l'Action Sociale de belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2018.



AUTO
nome

*plus
qu'un
syndicat...*

Posi
tif

effi
CAACE

